

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE KINGSBURY**

ORDRE DU JOUR

Séance extraordinaire du 26 juin 2025 à 9h00
Salle du conseil, 370 rue du Moulin

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO. 168-A AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NO 168 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025**
- 3. OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE**
- 4. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTE (TRANS-APPEL) ET DÉLÉGATION**
- 5. REPRÉSENTANT AUTORISÉ – REVENU QUÉBEC**
- 6. VOTE PAR CORRESPONDANCE**
- 7. RÉPARATION DES BACS ROULANTS**
- 8. VARIA**
- 9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE KINGSBURY**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal du Village de Kingsbury tenue le 26 juin 2025 à 9 h 00 à la salle du Conseil située au 370, rue du Moulin au Village de Kingsbury. Sont présents la mairesse Amélie Tremblay et les conseillères et conseillers Suzanne Bédard, Claire Morazain et Marc Saumier. Sont absents Marisol Charbonneau et Tommy Vaillancourt.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par la mairesse Amélie Tremblay et le directeur général et greffier-trésorier Geoffrey Shayne Packwood est présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Ayant constaté le quorum, la mairesse ouvre la séance à 9 h 05.

2. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO. 168-A AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NO 168 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Kingsbury a adopté en date du 21 janvier 2025 le *Règlement no 168 déterminant les taux de taxe pour l'exercice financier 2025*, lequel règlement est en vigueur;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Kingsbury souhaite modifier ledit règlement de manière à modifier l'article 11 concernant les intérêts exigibles sur tout retard de paiement;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 26 juin 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

2025-06-008

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Suzanne Bédard, appuyé par Claire Morazain et résolu à l'unanimité d'adopter le présent règlement no 168-A, lequel décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2

L'article 11 du *Règlement no 168* qui se lit comme suit :

« Le conseil décrète que le solde total du compte devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance et porte-intérêt à raison de 12 % par année. »

Est remplacé comme suit :

« Les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 12 % à compter du moment où ils deviennent exigibles.

Le tout rétroactif au 1er janvier 2025. »

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

3. OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE la charge de travail impartie au directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Village de Kingsbury est trop grande pour une seule personne;

ATTENDU QUE toutes les obligations légales de la Municipalité du Village de Kingsbury doivent être respectés;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Village de Kingsbury a demandé de l'assistance professionnelle pour accomplir toutes les tâches qui lui sont imparties;

2025-06-009 Il est proposé par Suzanne Bédard et appuyé par Marc Saumier :

QUE la Municipalité du Village de Kingsbury ouvre un poste d'adjoint administratif pour assister le directeur général et greffier-trésorier dans ses fonctions;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit mandaté pour déterminer les conditions de ce poste;

ET

QU' un budget d'au plus 15 000\$ soit autorisé pour la rémunération de ce poste et toutes les dépenses qui y sont rattachées pour l'exercice financier 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ (TRANS-APPEL) ET DÉLÉGATION

CONSIDÉRANT les obligations de chacune des municipalités au Québec découlant de l'article 48.39 de la Loi sur le transport, demandant l'organisation et l'offre d'un transport adapté sur chacun des territoires ;

CONSIDÉRANT, pour le Val-St-François, que les municipalités entendent désigner Ville de Windsor comme « organisme mandataire » en transport adapté sur le territoire de toutes les municipalités de la MRC du Val-St-François ;

CONSIDÉRANT l'exigence dans le PSTA 2025-2027 d'avoir une demande de financement et une entente triennale de service de transport adapté ;

CONSIDÉRANT que l'organisme Trans-Appel Inc opère sur le territoire de la MRC du Val-St-François pour le transport adapté et collectif ;

CONSIDÉRANT la planification financière de Trans-Appel Inc pour les 3 prochaines années, tel que présentée dans les documents soutenant la demande de financement et cette résolution ;

2025-06-010 **EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Marisol Charbonneau, appuyé par Marc Saumier et résolu à l'unanimité :

DE DÉSIGNER Ville de Windsor comme organisme mandataire du service de transport adapté, tel que stipulé initialement dans le protocole d'entente et qu'elle délègue à Trans-Appel Inc. l'organisation et l'opération du service de transport adapté;

D'ADOPTER la tarification des déplacements des personnes admissibles fixée, pour l'année 2025 à 2027, à 4 \$ pour un déplacement intra MRC et à 9 \$ pour un déplacement hors-territoire (vers Sherbrooke), tout en étant possible de modifier en cours de période par une autre résolution ;

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2025-2027 de Trans-Appel Inc. joints à la demande ;

D’ENTERINER les prévisions de déplacements comme suit :

- 2025 : 17 000 déplacements
- 2026 : 18 000 déplacements
- 2027 : 23 000 déplacements

DE DEMANDER une contribution au MTMD selon le programme PSTA 2025-2027 selon les montants inclus dans la liste des revenus des budgets suivants :

- 2025 :

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

2025	TRANSPORT ADAPTÉ	
DESCRIPTION	Budget TA 2025	
	Achalandage	Demandes
REVENUS	17 000	Transports
CONTRIBUTION - USAGERS	61 316 \$	
CONTRIBUTION DU MILIEU	0 \$	
CONTRIBUTION MRC	231 289 \$	
CONTRIBUTION MTQ	353 600 \$	
REVENUS int. - Autres rev.	0 \$	
REVENUS VOYAGES SPÉCIAUX	0 \$	
Appropriation SURPLUS		
Appropriation SURPLUS MTQ	0 \$	
TOTAL REVENUS	646 205 \$	

- 2026 :

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

2026	TRANSPORT ADAPTÉ	
DESCRIPTION	Budget TA 2026	
	Achalandage	estimé
REVENUS	20 000	
CONTRIBUTION - USAGERS	61 005 \$	
CONTRIBUTION DU MILIEU (MRC)	0 \$	
CONTRIBUTION MRC	249 611 \$	
CONTRIBUTION MTQ	429 000 \$	
REVENUS int. - Autres rev. (trans-Appel)	0 \$	
REVENUS VOYAGES SPÉCIAUX	0 \$	
Appropriation SURPLUS STC - TA-		
Appropriation SURPLUS MTQ - TA-	0 \$	DÉFICIT
TOTAL REVENUS	739 616 \$	

- 2027 :

BUDGET PRÉVISIONNEL 2027

2027	TRANSPORT ADAPTÉ	
DESCRIPTION	Budget TA 2027	
	Achalandage	estimé
REVENUS	23 000	
CONTRIBUTION - USAGERS	61 131 \$	
CONTRIBUTION DU MILIEU (MRC)	0 \$	
CONTRIBUTION MRC	467 692 \$	
CONTRIBUTION MTQ	508 300 \$	
REVENUS int. - Autres rev.	0 \$	
REVENUS VOYAGES SPÉCIAUX	0 \$	
Appropriation SURPLUS STC - TA-		
Appropriation SURPLUS MTQ - TA-	0 \$	DÉFICIT
TOTAL REVENUS	1 037 123 \$	

D’ADHERER au service pour l’année 2025 à 2027 et de payer la contribution municipale établie à 6,98 \$ par habitant pour 2025, et payer la contribution municipale de chaque année 2026 et 2027, divisée en octobre de l’année précédente selon le coût par capita du service pour chaque municipalité ;

D’ADOPTER le plan de développement du transport collectif présenté au soutien de la résolution et de la demande de financement, incluant les horaires de services ;

DE S'ENGAGER à respecter les critères d'admissibilité du Programme de soutien au transport adapté 2025 - 2027, après en avoir dûment pris connaissance;

DE CONFIRMER au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'engagement des municipalités du Val-St-St-François à contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de fonctionnement annuel;

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'octroi d'une contribution financière de base, dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté – Volet 1, qui s'élève à 353 600 \$ pour l'année 2025, à 429 000 \$ pour l'année 2026 et à 508 300 \$ pour l'année 2027;

D'AJOUTER à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour les longues courses, et un montant additionnel pour les déplacements hors territoire, le cas échéant;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Village de Kingsbury à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à Trans-Appel Inc afin qu'il la fasse parvenir au ministère des Transports et de la Mobilité durable lors de la demande de financement ;

ET DE PREVOIR LES CREDITS budgétaires requis au budget chacune des années 2025 à 2027.

5. REPRÉSENTANT AUTORISÉ – REVENU QUÉBEC

ATTENDU QUE Monsieur Geoffrey Shayne Packwood a été nommé directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Village de Kingsbury le 14 mars 2025;

2025-06-011 Il est proposé par Suzanne Bédard et appuyé par Marc Saumier :

QUE Geoffrey Shayne Packwood, directeur général et greffier-trésorier (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la Municipalité du Village de kingsbury, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR.

Un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. VOTE PAR CORRESPONDANCE

ATTENDU QUE le vote par correspondance pour l'élection municipale 2025 est optionnel;

ATTENDU QUE la municipalité devra adopter une résolution au plus tard le 1er juillet 2025;

2025-06-012 Il est proposé par Claire Morazain et appuyé par Suzanne Bédard :

QUE la Municipalité du Village de Kingsbury n'offre pas le vote par correspondance pour l'élection municipale 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. RÉPARATION DES BACS ROULANTS

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Kingsbury a reçu un courriel d'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) afin de connaître ses intentions quant aux services de distribution, de réparation et de remplacement des bacs roulants pour les années 2026 et 2027;

ATTENDU QUE ces services sont actuellement effectués en régie interne par la Municipalité du Village de Kingsbury depuis le 1er janvier 2025;

ATTENDU QUE la date limite pour accepter d'externaliser les services de distribution de réparation et de remplacement des bacs roulants est fixée au 7 juillet 2025;

2025-06-013 Il est proposé par Suzanne Bédard et appuyé par Claire Morazain :

QUE la Municipalité du Village de Kingsbury continue d'effectuer en régie interne les services de distribution, de réparation et de remplacement des bacs roulants pour les années 2026 et 2027.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

2025-06-014 Il est proposé par Suzanne Bédard

QUE la séance soit levée à 9 h 55.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Amélie Tremblay
Mairesse

Geoffrey Shayne Packwood
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Amélie Tremblay, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro ____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142(3) du Code municipal.

Amélie Tremblay
Mairesse